

Parmi les principales recommandations adressées à la France :

- Le développement de l'apprentissage et de l'alternance pour soutenir l'employabilité des jeunes, et la modération du coût du travail fait consensus.
- La flexibilisation des contrats de travail pour réduire la dualité entre contrats temporaires et contrats durables prête à discussion.

La réforme de la fiscalité assise sur le travail est elle-même indissociable des mesures visant à réduire le coût du travail, le poids des cotisations patronales en France ayant un effet particulièrement négatif sur l'emploi, plus particulièrement pour les postes les moins qualifiés. L'OCDE préconise ainsi de réduire le poids global de la fiscalité pesant sur les entreprises en transférant une part significative des charges sociales vers les prélèvements sur la consommation et l'impôt sur le revenu, en réduisant les « niches » fiscales tendant à favoriser certains secteurs et les grandes entreprises et en engageant une réduction plus affirmée de la dépense publique⁸⁴. Le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE), entré en vigueur en janvier 2013, a pour finalité de réduire la fiscalité pesant sur le travail d'un point de PIB en procédant de manière simultanée à une baisse des dépenses publiques et à une hausse de la TVA.

À L'ÉCHELLE DES TERRITOIRES TRANSFRONTALIERS, UN JEU COMPLEXE ENTRE COOPÉRATION ET CONCURRENCE

Cet aperçu rapide des principaux éléments de la compétitivité française ne dispense pas de porter un regard plus précis sur les facteurs d'attractivité des territoires.

La compétitivité d'un territoire – et par conséquent ce qui détermine les décisions de localisation des activités économiques – ne se mesure qu'en la comparant à celle du territoire adjacent.

Les portraits de territoire permettent de comprendre en quoi les arbitrages des entreprises (en matière de fiscalité, de coût du travail, de foncier, de taille de marché, etc.) mènent à privilégier un versant de la frontière à l'autre, mais également en quoi un secteur ou type d'activité se retrouve être plus représenté d'un côté que de l'autre.

- ↳ **En Grande Région**, si le Luxembourg se révèle d'une manière générale plus attractif grâce à une fiscalité plus avantageuse et à un droit du travail plus souple que dans les autres territoires partenaires, ces derniers peuvent présenter un avantage comparatif (prix du foncier par exemple).
- ↳ **À la frontière franco-suisse**, les conditions cadres sont nettement plus favorables aux entreprises en Confédération helvétique (impôt sur les sociétés plus faible, pas de taxe équivalente à la contribution économique territoriale, charges sociales moins élevées, complexité administrative moindre) ; il peut en revanche être intéressant pour une entreprise suisse d'ouvrir une filiale en France afin d'accéder au marché de l'Union européenne et de s'affranchir des droits de douane, d'accompagner une clientèle suisse (« tourisme d'achat », construction), ou encore de bénéficier d'avantages uniquement disponibles en France tels que le crédit d'impôt recherche ou certains équipements.

Sur toutes ces frontières, un élément d'arbitrage pointé par les acteurs interrogés en faveur de l'implantation hors du territoire français est l'instabilité constatée de la fiscalité et du droit social en France (réformes permanentes).

La compétitivité et l'attractivité des territoires frontaliers français s'apprécient donc de manière nuancée en fonction des conditions cadres du territoire voisin, du secteur d'activité (plus ou moins réglementé, plus ou moins concurrentiel, plus ou moins mondialisé, etc.), de la clientèle visée (résidents, travailleurs frontaliers), des dispositifs d'aide (souvent débloqués à un instant T et non pérennisés), mais également in fine de la propre stratégie de développement des entreprises qui, à chaque étape de leur croissance, cibleront une certaine catégorie de facilités d'affaires.

⁸⁴ OCDE, *France – Redresser la compétitivité*, Série « Politiques meilleures », novembre 2013, p.49